Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260969-DE

Département de l'Indre **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet **Séance du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – AUGER Frédéric – BARON Bernard – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : BONESME Elodie (procuration à DELALANDE Elisabeth) – CHAUVAT Mayline (procuration à RIPART Christine) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian) – FOUCHET Mathilde (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – QUESADA Jean-François (procuration à BARON Bernard) – THOMAS Vincent (procuration à DARDANT-LORILLOUX Gaëlle)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 23 **Pour : 29**
Absent : 0 **Contre : 0**
Pouvoirs : 6 **Abstention : 0**

N°2026-09-69 : FINANCES – ADHESION_ Adhésion au service Conseil en Energie Partagée (C.E.P.) proposé par le SDEI
Rapporteur : M. Frédéric CAGNATO, Adjoint aux finances – affaires générales - sécurité

La commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.
En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune et le SDEI.
Notamment :

- l'engagement de la commune sur 4 ans ;
- les tarifs (base 2016) de l'adhésion pour la commune sont de :
 - 50 € d'abonnement par an
 - 0,94 €/an/habitant pour l'ensemble des prestations suivantes :
 Le Bilan Énergétique Global ;
 Le Bilan Énergétique de Suivi ;
 L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260969-DE

Cette adhésion, en plus de pouvoir travailler à une réflexion globale sur l'ensemble des bâtiments de la commune, permet de pouvoir entrer dans le dispositif de fonds de concours qui viendrait au soutien des travaux d'amélioration à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette adhésion ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au service Conseil en Energie Partagée par le SDEI ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT